



Note d'actualité - août 2024

Carrefour retire ses produits des colonies israéliennes, mais reste étroitement lié à la colonisation

1. Le retrait des produits de la marque Carrefour des magasins situés dans les colonies israéliennes : une mesure « cosmétique ».

Ces dernières semaines, le groupe Carrefour a discrètement fait retirer les produits de la marque Carrefour des magasins implantés dans les colonies israéliennes appartenant à Yenot Bitan, son partenaire franchisé. Des constatations réalisées sur place ces derniers mois l'ont confirmé. Il s'agit d'une avancée positive qui ne peut cependant occulter le fait que Carrefour reste impliqué dans la colonisation via son accord de franchise.

Ce retrait est le résultat des campagnes menées, notamment en France, contre les liens de Carrefour avec la colonisation israélienne, et nous nous en félicitons. Mais il s'agit essentiellement d'une mesure « cosmétique », visant à dissimuler que le groupe français reste bien présent dans les colonies.

Ainsi les contrats de franchise avec les sociétés israéliennes Electra Consumer Products et Yenot Bitan demeurent effectifs, y compris pour les succursales dans des colonies, comme en témoignent les décisions de mise en vente, puis de retrait, des produits de la marque imposées à ces magasins. De même une offre d'emploi a été publiée en janvier 2024 pour recruter du personnel dans une « succursale Carrefour » de la colonie de Maale Adumim. Le libellé de cette offre d'emploi apporte bien la confirmation que les magasins Yenot Bitan implantés dans les colonies sont des magasins Carrefour, même s'ils n'en portent pas l'enseigne ou ne proposent plus de produits Carrefour.

Pour aller dans le même sens, le groupe Carrefour a indiqué dans son dernier « Document d'enregistrement universel » destiné aux actionnaires de mai 2024¹ qu'Electra Consumer Products avait « signé un contrat lui interdisant de développer des magasins sous enseigne Carrefour dans les territoires palestiniens », ce qui permet donc en creux aux magasins situés dans les colonies de bénéficier de l'accord de franchise du moment que le logo de Carrefour n'est pas affiché.

¹ Rapport financier 2023 du groupe Carrefour https://www.carrefour.com/sites/default/files/2024-03/Document%20d%27enregistrement%20universel%202023%20%28PDF%29_12.pdf

Ces magasins participent au développement des colonies. Le groupe Carrefour est donc toujours directement impliqué dans la colonisation.

2. Carrefour poursuit ses partenariats avec des entreprises israéliennes liées à la colonisation

Comme cela avait été indiqué dans le rapport *Les liaisons dangereuses de Carrefour avec la colonisation israélienne*² et dans plusieurs notes d'actualité, l'élément essentiel de la complicité de Carrefour avec la colonisation se trouve dans la signature d'accords de franchise ou de partenariats avec des sociétés israéliennes directement impliquées dans la colonisation : Electra Consumer Products - dont une société-sœur, le groupe Electra Ltd, figure sur la base de données de l'ONU des entreprises liées à la colonisation israélienne, et sa filiale Yenot Bitan qui a passé l'accord de franchise, mais aussi la banque Hapoalim, également inscrite sur la base de données de l'ONU, et la société Juganu³. D'autre part, début 2023, Carrefour Israël a contracté des emprunts auprès de quatre banques israéliennes inscrites sur la base de données de l'ONU, la banque Hapoalim déjà citée et les banques Leumi, Mizrahi Tefahot et Israël Discount Bank. La banque Leumi se définit comme « *la branche financière du mouvement sioniste* »⁴.

3. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice pourrait avoir des répercussions sur le groupe Carrefour

Le 19 juillet, la Cour internationale de Justice a indiqué dans un avis consultatif⁵ majeur que les Etats ne doivent pas « *entretenir de relations économiques ou commerciales avec Israël qui seraient de nature à renforcer la présence illicite de ce dernier dans le territoire palestinien* » et qu'ils doivent « *prendre des mesures pour empêcher les échanges commerciaux ou les investissements qui aident au maintien de la situation illicite créée par Israël dans le Territoire palestinien occupé* ». Cet avis formulé par la plus haute autorité judiciaire de l'ONU devrait amener les États à prohiber purement et simplement le commerce avec les colonies israéliennes et à imposer aux entreprises de leur pays respectif de cesser toute activité économique avec la colonisation. Sans attendre les directives de l'État dont elles relèvent, les entreprises doivent répondre à leur obligation de devoir de vigilance, qui les oblige notamment à s'assurer que leurs activités n'enfreignent pas les droits de l'Homme.

Recommandation :

La demande de nos organisations reste, plus que jamais, d'actualité : **le groupe Carrefour doit mettre fin à l'ensemble des accords qu'il a conclus pour s'implanter en Israël, car ces accords reposent sur des partenariats avec des entreprises impliquées dans la colonisation** qui constitue un crime de guerre au regard du droit international.

² Rapport "Les liaisons dangereuses de Carrefour avec la colonisation israélienne" <https://plateforme-palestine.org/Le-groupe-Carrefour-complice-et-acteur-de-la-colonisation-israelienne>

³ Note d'actualisation "Carrefour intensifie ses relations avec les colonies israéliennes", <https://plateforme-palestine.org/Carrefour-intensifie-ses-liens-avec-la-colonisation-illegale-de-la-Palestine>

⁴ <https://archive.fo/28sQp#selection-457.2-461.180>

⁵ Avis consultatif de la CIJ - Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/186/186-20240719-adv-01-00-frc.pdf>